



DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE REVENUS DE 2025



Tous les formulaires et notices ainsi que l'ensemble de la documentation fiscale sont disponibles sur le site de la collectivité :
<https://www.impots-saint-martin.fr/>

Centre des Finances publiques
Pôle Fiscal • Service des particuliers
16, rue Jean-Jacques Fayel
B.P. 1084 Marigot
97061 SAINT-MARTIN CEDEX
☎ 05 90 29 25 71 - 05 90 87 71 75
✉ cflp.sxm.servicedesparticuliers@dgfip.finances.gouv.fr

Nom, Prénom :

Adresse :

Votre numéro fiscal à Saint-Martin

Nom et prénom de l'exploitant

Adresse d'exploitation

Nature des revenus : cochez les cases

N° SIRET

DÉCLARANT 1

BA ☐

BIC ☐

BNC ☐

Nbre

SIRET

DÉCLARANT 2

BA ☐

BIC ☐

BNC ☐

Nbre

SIRET

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Inscrivez le gain sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres

Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
ENTRE 1 ET 2 ANS ->	TV	UV
ENTRE 2 ET 3 ANS ->	TW	UW
ENTRE 3 ET 4 ANS ->	TX	UX
	SM	DN

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres taxables à 16 %, 30 % ou 40 %, acquisition d'actions gratuites,

titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

VD

16%

VI

30%

VF

40%

Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites

VJ

VK

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16-10-2008,

soumis à la contribution salariale de 2,5 %

VS

Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 16 %

VL

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 %

VM

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque

VC

Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes

VP

Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant. Report de la déclaration n° 2074 DIR

– appliqué sur des plus-values

VA

– appliqué sur des moins-values

VB

Transfert du domicile hors de Saint-Martin avant le 1-01-2006 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

VN

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès du centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

A le 2026

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration.
N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration.

5 I REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

A I REVENUS AGRICOLES

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Régime Micro exploitation						
Revenus exonérés	HN		IN		JN	
Revenus imposables	HO		IO		JO	
Revenus des exploitants forestiers	HD		ID		JD	
Plus-values à court terme	HW		IW		JW	
Plus-values de cession taxables à 16%	HX		IX		JX	
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés	HB		IB		JB	
Revenus imposables :						
<i>Cas général, moyenne triennale</i>	HC		IC		JC	
Déficits	HF		IF		JF	
Plus-values de cession taxables à 16%...	HE		IE		JE	
Jeunes agriculteurs :						
abattement 50 % ou 100 %	HM		IM		JM	

Régime micro exploitation : Préciser les revenus imposables des deux années précédentes :

B I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Auto-entrepreneur. <i>Chiffre d'affaires brut</i> :						
• Ventes de marchandises	MA		MK		MZ	
• Prestations de services	NA		NK		NZ	
Régime micro entreprise						
Revenus nets exonérés	KN		LN		MN	
Revenus imposables <i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées	KO		LO		MO	
• Prestations de services	KP		LP		MP	
Plus-values nettes à court terme	KX		LX		MX	
Plus-values de cession taxables à 16%	KQ		LQ		MQ	
Moins-values à long terme	KR		LR		MR	
Moins-values nettes à court terme du foyer.	HU					
Régime du bénéfice réel						
Revenus exonérés y compris plus-values	KB		LB		MB	
Revenus imposables						
• Régime normal	KC		LC		MC	
• Régime simplifié	KD		LD		MD	
Déficits						
• Régime normal	KF		LF		MF	
• Régime simplifié	KG		LG		MG	
Plus-values de cession taxables à 16%	KE		LE		ME	
Artisans pêcheurs : <i>Chiffre d'affaires brut sans déduire l'abattement de 50%</i>	KS		LS		MS	

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Auto-entrepreneur <i>Chiffre d'affaires brut</i> :						
• Ventes de marchandises	TC		UC		VC	
• Prestations de services	TD		UD		VD	
Régime micro entreprise						
Revenus nets exonérés	NN		ON		PN	
Revenus imposables <i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Location meublée ou vente de marchandise	NO		OO		PO	
• Prestations de services	NP		OP		PP	
Plus-values nettes à court terme	NX		OX		PX	
Plus-values de cession taxables à 16%	NQ		OQ		PQ	
Moins-values à long terme	NR		OR		PR	

Moins-values nettes à court terme du foyer IU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Régime du bénéfice réel			
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	NB	OB	PB
Revenus imposables • Régime normal	NC	OC	PC
• Régime simplifié	ND	OD	PD
Déficits • Régime normal	NF	OF	PF
• Régime simplifié	NG	OG	PG
Plus-values de cession taxables à 16%	NE	OE	PE
Déficits des années antérieures non encore déduits	RN 2019	RO 2020	RP 2021
		RQ 2022	RR 2023
			RW 2024

Adresse de la location :

.....

D I REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Auto-entrepreneur <i>Recettes brutes</i>	YA	YK	YZ
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus nets exonérés	HP	IP	JP
Revenus imposables <i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>	HQ	IQ	JQ
Plus-values nettes à court terme	HV	IV	JV
Plus-values de cession taxables à 16%	HR	IR	JR
Moins-values à long terme	HS	IS	JS
Moins-values nettes à court terme du foyer	KZ		
Régime de la déclaration contrôlée			
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i> ...	QB	RB	SB
Revenus imposables	QC	RC	SC
Déficits <i>y compris inventeurs non professionnels</i>	QE	RE	SE
Plus-values de cession taxables à 16%	QD	RD	SD
Jeunes créateurs : abattement 50 %	QL	RL	SL
Agents généraux d'assurances : <i>Indemnité de cessation d'activité</i>	QM	RM	

E I REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Auto-entrepreneur <i>Recettes brutes</i>	TG	UG	VG
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus imposables <i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>	KU	LU	MU
Plus-values nettes à court terme	KY	LY	MY
Plus-values de cession taxables à 16%	KV	LV	MV
Moins-values à long terme	KW	LW	MW
Moins-values nettes à court terme du foyer	JU		
Régime de la déclaration contrôlée			
Revenus imposables	JG	RF	SF
Déficits	JJ	RG	SG
Plus-values taxables à 16 %	SO	NT	OT
Jeunes créateurs : abattement 50 %	SV	SW	SX
Déficits des années antérieures non encore déduits	HT 2019	IT 2020	JT 2021
		KT 2022	LT 2023
			MT 2024

6 I CHARGES A DEDUIRE DU REVENU (joindre vos justificatifs)

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin

EV

Nombre >

EU

Nom, adresse antérieure des bénéficiaires :

Sommes à ajouter au revenu imposable

GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits

FA

2019

FB

2020

FC

2021

FD

2022

FE

2023

FL

2024

7 I CHARGES OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPÔT (joindre vos justificatifs)

Investissements réalisés à Saint-Martin dans le logement et autres secteurs d'activité du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024

– Total de la réduction d'impôt joignez la fiche 2041 GE

ZH

Investissements réalisés à Saint-Martin dans le cadre d'une entreprise

– Investissements réalisés en 2025

ZI

– Report de réduction d'impôt non imputée les années antérieures

ZL

2020

ZJ

2021

ZK

2022

ZM

2023

ZN

2024

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée

FG

Nombre d'exploitation

FF

Réduction d'impôt mécénat

US

8 I AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES

Retenue à la source à Saint-Martin ou impôt payé à l'étranger

TA

Retenue à la source élus locaux

TH

Personnes non domiciliées à Saint-Martin : montant de l'impôt en sursis de paiement

TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt

TF

Auto-entrepreneur : versements libératoires d'impôt sur le revenu

UY

OBSERVATIONS

Précisez l'adresse de vos locations meublées